



Vivre Ensemble Morlanne

Editorial

Depuis quelques années, les affaires sur lesquelles le conseil municipal a à délibérer, ont de plus en plus souvent un caractère intercommunal. L'année 2015 s'est tout particulièrement inscrite dans ce constat.

C'est ainsi que durant l'année écoulée, le conseil municipal s'est prononcé sur plusieurs dossiers qui encadreront la vie locale dans les mois et années à venir.

C'est d'abord l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Grand Pau, intervenue après six années d'études et de concertation au sein du syndicat éponyme.

Véritable document de planification, le SCOT définit notamment le cadre dans lequel peuvent se penser l'aménagement et le développement souhaité par les 145 communes et leurs intercommunalités ayant adhéré à cette démarche. [... suite page 2]

Au sommaire

- Amélioration du cadre de vie
 - Morlanne et intercommunalité
 - Autour des enfants
 - Vie au village et services
 - Etat civil
-



[... suite *Editorial*]

Le territoire du Pays du Grand Pau s'organise autour de communes distinguées en tant que polarités urbaines et rurales, dont Morlanne est une composante reconnue.

Cette reconnaissance résulte du travail réalisé durant ces vingt dernières années par les conseils municipaux successifs. Elle constitue un atout, tant dans le cadre de la fusion à venir des communautés de communes, que du nouveau document d'urbanisme qui va résulter de l'adoption du SCOT.

Aussi, fort de ce positionnement, le conseil municipal a également délibéré favorablement sur le projet du Préfet, de fusionner au 1^{er} janvier 2017, les communautés de Commune d'Arzacq, Garlin et Luys en Béarn (Serres-Castet/Thèze).

Le territoire de la nouvelle communauté de communes, dont le siège sera à Serres-Castet, s'organisera notamment autour des polarités issues du SCOT.

C'est également dans la perspective de cette fusion, que le Conseil municipal a aussi délibéré favorablement sur le transfert de la compétence document d'urbanisme, dans un premier temps à la communauté de communes d'Arzacq, puis à la nouvelle communauté qui résultera de la fusion des trois communautés indiquées plus haut. L'objectif est que cette dernière se dote au plus tard le 31 décembre 2019, d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), document d'urbanisme qui définira pour chaque commune, les zones constructibles, agricoles et naturelles.

Le document réalisé à l'échelle communautaire, avec le concours des communes, s'articulera également autour des polarités qui structurent le développement des bassins de vie.

La vocation de notre commune en tant que polarité rurale, lui donne un droit au développement raisonné, préalablement défini dans le cadre du SCOT.

Au moment où en raison de la baisse des dotations de l'Etat, le moteur des communes se voit de plus en plus bridé, sinon étouffé, la reconnaissance du rôle de Morlanne au sein des polarités de l'ossature urbaine et rurale du SCOT, et de la nouvelle intercommunalité, est une bonne nouvelle pour l'avenir de notre commune.

C'est sur cette conclusion optimiste, que je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Philippe Laborde-Rayna
Maire de Morlanne



Amélioration du cadre de vie



Le bâti et patrimoine : retour sur les aménagements 2015 et projets à venir

Salle polyvalente

Les murs de la salle ont été repeints dans des tonalités différentes afin de bien visualiser la zone de pala.

Les lignes de jeux de basket ont été refaites conformément aux nouvelles normes de la fédération de basketball.

À l'étude pour une réalisation très prochaine :

- aménagement de placards pour le rangement du matériel nécessaire aux activités du temps d'activités périscolaires (TAP), au basket et à la pala.
- afin de réduire les consommations d'électricité, les lumières de la salle seront commandées par des interrupteurs fermant à clé, une minuterie coupant l'éclairage des rampes principales et d'une rampe secondaire à 22heures15 (cheminement de sécurité) sera mise en place.
- les portes bois de l'accès extérieur de la cuisine et de la chaufferie vont être remplacées par des portes PVC isolantes.

Agenda de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public aux personnes à mobilité réduite

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) des établissements recevant du public (ERP) au 1er janvier 2015.

Face au constat partagé que cet échéance était devenu un objectif difficile à atteindre pour de nombreux acteurs publics et privés, le gouvernement a promulgué la loi du 10 juillet 2014 relative notamment à la mise en accessibilité des ERP ouvrant la possibilité de repousser la date d'application de la loi Handicap moyennant l'élaboration d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et en précisant les modalités d'élaboration.



Les Ad'AP constituent un dispositif permettant de poursuivre les travaux d'accessibilité après le 1er janvier 2015 dans un délai maximal de 3, 6 ou 9 ans selon le cas.

Le Conseil municipal par délibération du 23 septembre 2015 a adopté un agenda d'accessibilité programmée établi sur une durée de 6 ans. L'étude a été réalisée au préalable par le bureau de la société SOCOTEC.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



[...suite]

La Commune est concernée par 4 sites : l'église, la mairie, la salle polyvalente, et enfin l'école. La cantine scolaire, de conception récente, n'est pas concernée.

L'Eglise (Monument Historique)

Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, directeur du Service d'Architecture Départementale, aucuns travaux d'accessibilité ne sont à réaliser pour des raisons techniques et esthétiques.

La Mairie

Les travaux d'aménagements sont programmés pour 2019 à 2020.

Ils consisteront à aménager le hall du rez-de-chaussée en salle de réunion, salle de mariage (salle à caractère polyvalent). À cet effet, les portes métalliques seront remplacées par des baies vitrées.

L'entrée de la mairie se fera par la création d'une porte côte route d'Arzacq à l'aplomb d'un châssis ceinturé existant.

L'option d'accès par ascenseur à la mairie pour les personnes à mobilité réduite a été abandonnée car inadaptée aux locaux et donc trop onéreuse. L'installation d'un interphone et d'un point d'accueil dédié aux PMR est prévue au rez-de-chaussée. Après accord des services départementaux, un parking handicapés sera créé à proximité de l'entrée.

La Salle Polyvalente

Les travaux d'aménagement sont programmés pour l'année 2016.

Ils concernent la reprise des seuils d'entrée de la salle et la mise en place d'une chaise pour PMR dans les salles de douche.

L'École

Les travaux d'aménagement sont programmés pour 2016 à 2017. Ils concernent la mise aux normes des toilettes handicapés et la signalisation visuelle de l'escalier de la classe du 1er étage.

Pour les locaux sanitaires, les locaux vont être totalement modifiés de façon à les rendre plus fonctionnels et à améliorer la possibilité de surveillance des enfants. L'étude est réalisée et le chiffrage est en cours.

Pour la signalisation visuelle, il sera collé sur les nez de marches des bandes de couleur et les paliers seront couverts d'un revêtement de sol bosselé. Ces travaux seront réalisés par le Syndicat Mixte des Ecoles de Morlanne et Casteide-Candau. Les subventions ont été obtenues auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

La TNT passe à la haute définition (HD)

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition.

Cette évolution va permettre de diffuser les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Les foyers recevant la télévision par antenne râteau et ne possédant aucun récepteur compatible avec la HD devront tester la compatibilité de leurs téléviseurs et acquérir un équipement TNT HD avant cette date sous peine de ne plus recevoir la télévision. Un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 30 €. Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés.

Une aide à l'équipement ainsi qu'une assistance de proximité sont disponibles au 0970 818 818.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur recevoirlatnt.fr.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Cimetière

La municipalité travaille actuellement sur une mise à jour de toutes les concessions. Cette étude permettra notamment l'attribution de nouvelles concessions à de futurs demandeurs. La mise à jour de la cartographie du cimetière doit être réalisée avec l'aide d'un géomètre pour assurer un suivi informatisé de ces concessions dans le cadre d'un Système d'Information Géographique (SIG) auquel a adhéré la Commune.

De nouveaux aménagements ont permis la création d'un columbarium (*lieu où sont déposés les urnes cinéraires contenant les cendres des défunts*), ainsi que d'un jardin du souvenir (*réserve à la dispersion des cendres des défunts, soumise à autorisation en mairie*).

Le règlement général de la police du cimetière, ainsi que les tarifs ont été adoptés et modifiés par le Conseil municipal par délibération du 28 octobre 2015.

**Tarifs du cimetière***(à compter du 1er novembre 2015)*Concessions funéraires :*(la construction du caveau est à la charge du demandeur)*

- concession de 15 ans : 20 €/m²
- concession de 30 ans : 40 €/m²
- concession de 50 ans : 80 €/m²

Concessions de cases cinéraires (cases comprises) :

- concession de 30 ans : 900 €

Gravage pour l'inscription du nom des défunts sur la plaque du jardin du souvenir :

Gravage effectué par l'administration municipale et facturé *(sur montant de la facture du graveur)* aux parents ou amis après réception d'une demande écrite de ceux-ci.

Séjour dans le caveau communal, limité à 6 mois maximum :

(le coût de l'ouverture et de la fermeture du caveau est à la charge des parents ou amis)

- 30 premiers jours : gratuit
- à partir du 31^{ème} jour : 1 €/jour

**Equipement**

Un véhicule de service

L'agent d'entretien a été équipé d'un véhicule de service Peugeot Partner. Ce véhicule neuf, aménagé selon les besoins définis par les services municipaux, est loué auprès de la société NATIXIS pour une durée de 5 ans. L'assurance est incluse dans le coût de location. Suivant le contrat de location, la société NATIXIS a acquis le véhicule auprès du concessionnaire Peugeot du secteur, et l'entretien est effectué par le réseau Peugeot, et tout particulièrement le garage Ducassou, agent Peugeot à Morlanne.

Ce véhicule est également affecté à tous les déplacements des services municipaux.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Adduction d'eau potable, électrification, voirie



La conduite d'eau sur la route départementale en direction de Poms a été refaite à neuf par le Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable d'Arzacq.

Un renforcement du réseau d'eau route de Maraclé a été effectué avec remise en état de la voirie et avec le rajout d'un poteau incendie.

Par ailleurs le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable d'Arzacq a lancé fin 2015, une étude diagnostic et schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cette étude porte en phase 1 sur l'état des patrimoines constitutifs du réseau ; en phase 2 le fonctionnement hydraulique actuel et futur ; en phase 3 l'étude des scénarios d'alimentation et le schéma directeur.



Un nouveau poste électrique a été mis en place route de Maraclé dans le cadre d'une opération de renforcement menée conjointement avec le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA).

De nouveaux travaux de sécurisation et de renforcement sont prévus durant l'année 2016 : postes électriques dits Bialer, Cuyala, Lasbouyeries, Moines, notamment.



Comme chaque année, un budget d'environ 50 000 € a été consacré à l'entretien de la voirie communale avec :

- la remise en état (*enduits tri-couche*) des routes de Cuyala, de Catala et une partie de la route de Daunes. Quelques réparations ponctuelles ont également été effectuées sur le reste de la voirie.

- Le pont de la route de Margou a été sécurisé par des gardes-corps neufs

- 6000 m de fossés ont été curés.



Aménagement des routes départementales

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a poursuivi l'été dernier l'aménagement de la RD n°946 en procédant à l'élargissement du secteur Est de cette route, sur la partie dite route d'Arzacq.

Dans le courant de l'année 2016, il procèdera à des travaux d'aménagement de l'entrée du bourg par la suppression du réducteur de chaussée Est dite écluse, et la création d'un séparateur central de chaussée. Le concours financier de la Commune de Morlanne est prévu.

Par ailleurs par délibération du 9 octobre 2015, la commission permanente du Conseil départemental a acté la finalisation du dossier d'enquête publique conjointe, relatif au projet d'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD n°945 et la RD n°946 au lieu dit Poteau de Lannes.

Le dossier a été transmis au Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour instruction et ouverture de l'enquête conjointe en 2016.

En projet

L'extension de la zone d'agglomération sur la route départementale 946 dit d'Arzacq, avec par conséquent limitation de la vitesse à 50 km/heure. Un arrêté municipal est en cours de préparation.

La création d'une zone 30 dans le bourg. La zone 30 est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Numéros utiles (réseaux)

Assainissement collectif et autonome :

Syndicat des Eaux du Tursan
à Geaune (40)



SYNDICAT DES EAUX DU TURSAN

Tél. 05 58 44 58 58

Eau potable (dépannages coupures d'eau) :



SATEG à Ibos (65)

Tél. 05 62 90 07 17

(7 jours / 7, 24 heures / 24, laisser
un message au répondeur en
précisant nom et adresse si pas
d'opérateur)

Electricité (dépannages) :



Tél. 09 726 750 64

(7 jours / 7, 24 heures / 24)

Télécommunications (dépannages) :



Orange

Tél. 1013 et www.1013.fr (7
jours / 7, 24 heures / 24) pour le
téléphone fixe - tél. 3970 ou
700 pour les mobiles - tél.
3900 et 3901 pour l'internet.

Créé en 1949, le SDEPA traite alors toutes les questions relatives à l'électrification rurale, à une époque où la reconstruction du pays est une priorité.

Aujourd'hui, le SDEPA c'est :

- 547 communes du département des Pyrénées-Atlantiques qui ont confié au SDEPA la gestion du réseau public de distribution électrique ;
- 98 communes ont fait de même concernant le réseau de distribution de gaz.



Pourquoi adhérer à un groupement de commande ?

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie et de la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) en matière d'électricité, la Commune de Morlanne a souhaité adhérer au groupement de commande initié par les syndicats d'énergie Aquitains dont le SDEPA.

L'intérêt de cette action mutualisée consiste, par la massification des achats, à obtenir des tarifs compétitifs assortis d'une bonne qualité de services, tout en sécurisant techniquement et juridiquement la démarche d'achat dans un domaine devenu complexe.

La consultation a été lancée le 1^{er} juin dernier pour l'achat d'électricité pour l'éclairage public. La notification des marchés a eu lieu le 24 septembre 2015, et le basculement des points de livraison aura lieu le 1^{er} février 2016.

C'est la société Direct Energie qui a été retenue pour une durée de 2 ans. L'économie globale sur le marché est de 8%.

Par ailleurs, la Commune a décidé de choisir d'alimenter les points de consommation par une électricité produite à 100% à partir d'une source renouvelable.

La tendance du marché étant actuellement favorable, le SDEPA va lancer un nouveau groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les bâtiments, auquel la Commune va s'associer.

La fourniture pour ces points de livraison débutera le 1^{er} juillet 2016 et s'achèvera le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier dernier, le Syndicat des Ecoles a confié la fourniture d'électricité à la société Direct Energie.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Modernisation



La commune de Morlanne va avoir son site Internet

Morlanne a son château, son église, ses commerçants et services, ... il ne lui manquait plus que son site Internet ! Celui-ci est en cours d'élaboration. Depuis le mois de mai, la commission communication œuvre à sa création avec l'appui de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) avec laquelle elle a conventionné l'exécution de ce travail. L'APGL a, en effet, développé un service informatique intercommunal auquel la Commune adhère.

Ainsi à titre indicatif, cette prestation coûtera près de 3000€ entre la création du site à proprement parlé et la formation de nos agents à son utilisation et sa mise à jour. Son hébergement et sa maintenance s'élèveront à 550€/an.

A travers ses 6 rubriques (Découvrir Morlanne, Vie municipale, Enfance et scolarité, Solidarité et santé, Loisirs, Vie pratique), ce site internet vise à donner toutes les informations nécessaires aux habitants de la commune (numéros utiles, informations municipales, agendas des manifestations, etc.), ainsi qu'à simplifier certaines démarches administratives (documents téléchargeables, déclarations et paiement en lignes, etc.) et à offrir aux visiteurs un large éventail des activités du village (tourisme, animations culturelles et sportives, logement, etc.).

En attendant sa mise en service, prévue courant de l'année 2016, nous faisons appel à votre participation : si vous possédez des photos pouvant présenter un intérêt visuel (vues panoramiques, monuments, animations) ou historique (photos d'époque), merci de bien vouloir le signaler à la mairie. Nous saurons les valoriser à travers les pages de notre futur site web.



Service d'Information Géographique (SIG) Géo64 de l'Agence Publique de Gestion Locale

L'Agence Publique de Gestion Locale est un syndicat mixte regroupant la plupart des communes et établissements publics de coopération intercommunale du département des Pyrénées-Atlantiques auxquels ses services apportent une expertise et une assistance dans les domaines juridique, informatique, du bâtiment, de la voirie et de l'urbanisme.

La Commune de Morlanne est adhérente depuis de nombreuses années aux services administratif, informatique, urbanisme, voirie.

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la plateforme SIG web mise en œuvre par le service informatique, c'est-à-dire accessible par internet, intitulée Géo64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes, ...), de fonctionnalités et de modules métier (par exemple la gestion du cimetière, le plan d'adressage des voies, la gestion des réseaux humides, ...).

Dans le courant de l'année 2016, les services de la mairie mettront en œuvre dans un premier temps la gestion du cadastre, la gestion du cimetière et le plan d'adressage des voies, la cartographie de la carte communale, document d'urbanisme.

Certains de ces documents seront directement accessibles au public par internet.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Environnement, Citoyenneté

Point d'apport volontaire (PAV) des déchets ménagers et du tri sélectif

Dans un souci d'hygiène et d'esthétique, une étude est menée en concertation avec le SIECTOM Coteaux Béarn Adour (responsable des PAV et de leur collecte), pour relocaliser le PAV situé au bourg, derrière l'église route de Moines. Il est envisagé de le localiser sur la plateforme de l'entrepôt municipal, situé en continuité de la salle polyvalente. L'apport des déchets et du tri sélectif sera mieux maîtrisé, et les conteneurs de collecte régulièrement nettoyés par l'agent d'entretien municipal qui disposera sur place de tous les moyens nécessaires.

Le suivi réalisé par l'agent d'entretien interviendra en plus de celui effectué par les services du SIECTOM qui en font l'entretien.

La fréquence de nettoyage sera ainsi amplifiée. La désinfection reste néanmoins à la charge du SIECTOM.

Recyclage : les consignes de tri évoluent localement

Le SIECTOM Coteaux Béarn Adour a été retenu pour le projet « extension des consignes de tri sur le territoire du Béarn » piloté par Eco-Emballages.

Sur le secteur (qui englobe 123 communes), TOUS les EMBALLAGES PLASTIQUES peuvent donc maintenant être déposés avec les emballages en métal, en papier et en carton dans les colonnes de recyclage (cf. poster p.10).

Mais que doit-on comprendre par emballages plastiques ?

Il faut arriver à différencier ce que l'on appelle « emballage plastique » qui peuvent être mis au tri sélectif et les « objets en plastique » qui doivent être jetés dans la poubelle ordinaire. Rien de mieux qu'un exemple pour comprendre : j'achète un paquet de stylos. Je peux mettre au recyclage l'emballage en plastique qui les conditionne mais par contre si mon stylo ne marche plus, je le jette dans la poubelle classique.

Ainsi, grâce à l'évolution des consignes de tri, nous pouvons mettre maintenant au recyclage,

tous ce qui sert à emballer nos produits de consommation courante que ce soit alimentaires (barquettes, pots de yaourts, sachets, etc.), d'hygiène (ex : flacon de gel douche) ou produits d'entretien de la maison (bidon d'Ajap, Spray vitre, etc.). Attention, ne vous fiez plus aux consignes présentes sur certains emballages !



Un doute, une question sur le tri, appelez le 05 59 04 89 26 (SIECTOM Coteaux Béarn Adour).

Nous vous rappelons que les emballages :

- doivent être **VIDES** (ex : pas de bouteilles d'eau à moitié pleines)
- ne doivent **PAS** être **EMBOÎTÉS** les uns dans les autres
- doivent être **DISSOCIÉS** (je reçois une revue sous plastique qui ne m'intéresse pas, j'enlève le plastique et je jette ensuite revue et plastique au tri).
- **AUCUN DÉCHET DE SOINS** (médical, couches, protections périodiques, etc.)

Amélioration du cadre de vie (... suite)

**Pourquoi trier ?**

En tant que propriétaire foncier, vous payez une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) additionnée à la taxe foncière. Celle-ci est proportionnelle au poids de déchets non recyclables. 60 % des recettes de cette taxe TEOM sont utilisés pour l'incinération des ordures que vous mettez dans les sacs noirs fermés de votre poubelle ordinaire. Alors pour limiter la hausse de cette taxe, nous vous invitons à mieux recycler.

Quelques chiffres

En 2014, 8300 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées par le SIECTOM. Le coût de l'incinération de ces déchets s'élève à environ 160 € la tonne.

En parallèle, seulement 2500 tonnes de déchets recyclables ont été collectés. Ces déchets sont compactés par matières puis revendus à des entreprises de revalorisation.

Les autres bons gestes

- composter les biodéchets
- donner au lieu de tout jeter systématiquement
- réparer si possible
- éviter le gaspillage alimentaire
- aller à la déchetterie (accès gratuit pour les particuliers)



Une initiative brico-écolo à Morlanne

Vous aimeriez redonner une seconde vie à certains de vos objets du quotidien au lieu de les amener à la déchetterie ? Vous n'êtes pas très bricoleur mais vous ne demandez qu'à apprendre ?

Depuis le 12 septembre dernier, Paul, retraité morlannais passionné de bricolage, vous propose bénévolement ses services pour vous apprendre à réparer ou recycler, sous forme d'un « Brico-Café », dans son atelier du 24 route de Moines (à côté de l'église).

Le principe est simple, vous apportez vos radio-réveil, sèche-cheveux, vélos et autres petits matériels à réparer et après avoir établi un diagnostic pour savoir s'il est réparable, ensemble, vous vous munirez de tournevis et autres clés de 10 !

Alors, avant de jeter, pensez réparation et seconde chance ! Rendez-vous les samedis matin de 10h à 12h pour bricoler en toute convivialité. Café offert bien entendu !

Contact : Paul Lamy - 06 01 99 97 84.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Gérer nos rivières

Le bureau d'étude Géodiag a été missionné par les Intercommunalités des Landes et des Pyrénées-Atlantiques pour travailler sur le bassin versant des rivières Luy de Béarn et Luy de France afin d'engager une réflexion sur les différents impacts nuisant à leur bon état et à celui de leurs confluent. Lors des premières réunions, un état des lieux a été présenté aux différents acteurs concernés (collectivités, propriétaires, association de pêche, etc.). Il recense les sources de détériorations pouvant nécessiter une intervention ou une gestion particulière. Une carte relatant ces problématiques et des perspectives d'améliorations a été confiée à chacune des communes ; celles-ci pouvant y apporter, si nécessaire des précisions.

Cet outil de diagnostic, une fois finalisé, sera présenté auprès des services du préfet afin d'obtenir la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) facilitant financements et démarches administratives.



Aussi, afin de pérenniser la démarche et ainsi avoir un bon suivi et une meilleure gestion de nos rivières, la création d'une entité commune a été envisagée, comme par exemple la création d'un syndicat intercommunal.

La phase d'étude se terminera courant 2016 et offrira une base solide pour une gestion plus rigoureuse de nos ressources.

Les interventions envisagées sur le territoire communal, concernent principalement l'érosion des berges en amont du Pont Marguerite sur le Luy de Béarn et divers affluents du Luy de Béarn.

Fourrière animale

Le Code Rural prévoit les obligations réglementaires de la Commune en matière de fourrière animale.

A ce titre, une convention entre la Commune et la Société Protectrice des Animaux en Béarn (SPA en Béarn) a été passée le 18 juin 2012. Cette dernière n'assurant désormais plus la récupération des chiens et chats, par conséquent, il y avait lieu de faire appel à un autre prestataire.

Le Conseil municipal a alors adopté le projet de convention (pour une durée d'une année reconductible 3 fois par tacite reconduction) entre la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA) et la Commune de Morlanne, qui définit les conditions de capture et de réception des animaux qui auront été récupérés en état de divagation au sens du Code Rural.

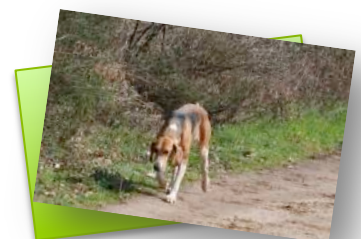
Jusqu'alors, la capture n'était pas assurée par le précédent prestataire, ce qui est le cas maintenant.

Le service est utilisé dans le cas d'animaux divagant sur la voie publique, errants, dangereux ou blessés. Egalement pour le ramassage des animaux morts n'excédant pas 40 kg.

Le service est actionné par la mairie ou les militaires de la Gendarmerie nationale (habilités à titre permanent par la Commune de Morlanne).

Les animaux recueillis sont conduits au centre animalier de Monein géré par la SACPA.

Les coordonnées du centre animalier, modalités de prise en charge des animaux, délais légaux de garde des animaux mis en fourrière et conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire, peuvent être consultées en mairie.



Morlanne et intercommunalité



Le SCOT du Pays du Grand Pau

Par délibérations successives en date des 6 octobre 2008 et 9 juillet 2010, le Syndicat Mixte du Grand Pau a prescrit l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) afin de doter le territoire d'un outil de planification intercommunale visant à orienter l'évolution du Grand Pau, à organiser son développement et son aménagement de manière équilibrée et durable.

Fruit de 6 années d'études et de concertation, l'élaboration du SCOT du Grand Pau s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale visant à définir un projet de territoire pour un bassin de vie composé de 9 communautés d'agglomération et de communes, et regroupant 145 communes.

Le SCOT a été approuvé par délibération du 29 juin 2015.

Le SCOT définit notamment le cadre dans lequel peuvent se penser l'aménagement et le développement du territoire, le SCOT porte toute son attention sur la manière de l'organiser. Pour cela il s'appuie sur l'une des ambitions phares du projet, à savoir la constitution de son armature urbaine et rurale, support pour mener à bien un développement le plus équilibré et le plus solidaire possible entre les composantes du Grand Pau.

Le SCOT compte plus spécifiquement faire de l'armature urbaine et rurale le support préférentiel du développement des équipements, des services publics et pour ce faire propose une hiérarchisation des communes qui, selon leur typologie, sont appelées à jouer un rôle plus ou moins important, notamment pour le bassin de vie qu'elles irriguent (*cf. carte p.13*).

Le SCOT définit notamment une ambition démographique et la production de logements.

Il s'inscrit dans une dynamique correspondant à l'accueil de 263 000 habitants en 2030. La production moyenne annuelle globale s'établit à 1450 logements et se répartit comme suit :

- Cœur de Pays : 865 logements (60%)
- Polarités et communes supports : 345 logements (23%)
- Autres communes : 240 logements (17%)

Comment se situent la Communauté de Communes du Canton d'Arzacq et la Commune de Morlanne dans ce projet ?

La répartition par communautés de communes indique que la Communauté de Communes du Canton d'Arzacq (23 communes) a droit à une production annuelle de 60 logements.

L'application à son territoire de l'ossature urbaine et rurale entraîne la répartition annuelle suivante :

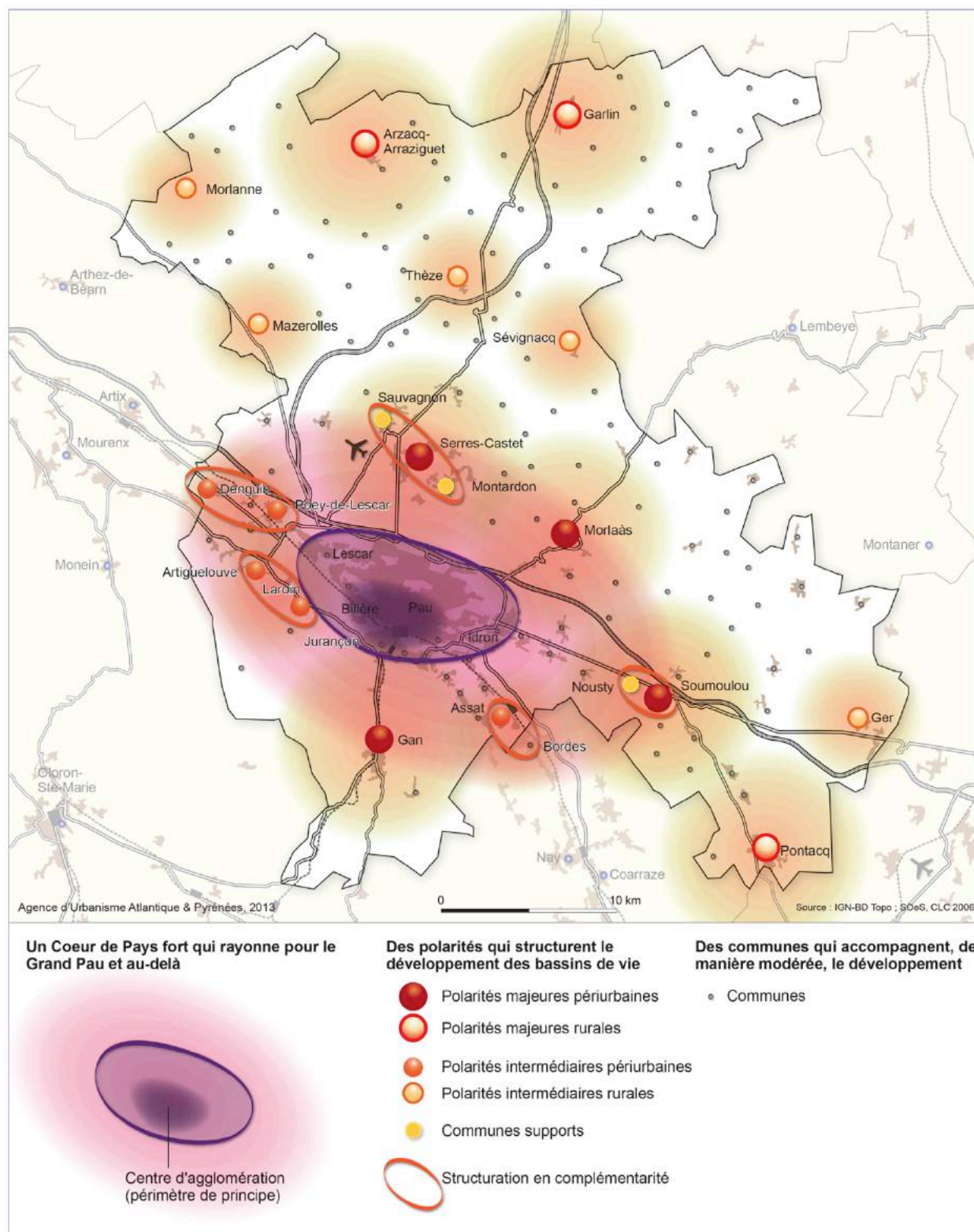
- Arzacq-Arraziguet, pôle majeur rural : 18 logements minimum
- Mazerolles et Morlanne, pôles intermédiaires ruraux : 6 logements minimum chacune
- 20 autres communes : 30 logements maximum au total

Ce nombre de logements servira de base à la réalisation des documents d'urbanisme qui s'appliqueront dans chaque commune. La surface constructible sera fonction du nombre de logements issu du SCOT du Grand Pau et de son ossature urbaine et rurale.

Monsieur le Maire, vice-président de la Communauté de Communes du Canton d'Arzacq, siège au Syndicat Mixte du Pays du Grand Pau (dont les communautés de communes sont adhérentes), et est par ailleurs membre de la commission urbanisme du Syndicat.



LE PROJET D'ARMATURE URBAINE ET RURALE



Morlanne et intercommunalité (... suite)

Fusion des Communautés de Communes d'Arzacq, Garlin et des Luys en Béarn un nouveau territoire qui va s'organiser autour des polarités du SCOT

Les préfets sont chargés d'élaborer, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a réuni les membres de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 29 septembre 2015 pour leur présenter le projet de SDCI établi par les services de l'Etat.

Ce projet de SDCI prévoit de réduire le nombre d'Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés de communes notamment) sur le département. Une importante rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux est également projetée.

Concernant notre territoire, le Préfet propose :

La création d'une nouvelle communauté de communes à fiscalité professionnelle unique issue de la fusion des communautés de communes du canton d'Arzacq, du canton de Garlin et des Luys en Béarn (Serres-Castet/Thèze), ainsi que le rattachement à cette nouvelle communauté de communes, des communes de Caubios-Loos et de Momas (aujourd'hui membres de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn). Cette nouvelle communauté de communes comportera 66 communes et environ 27 000 habitants.

Le projet de SDCI a été transmis par le Préfet le 1^{er} octobre 2015 pour avis à tous les conseils municipaux et organes délibérants des EPCI du département.

Lors de la 1^{ère} étape de la procédure, les conseils municipaux et organes délibérants des EPCI avaient deux mois pour rendre un avis sur le projet de SDCI.

Par délibération du 17 novembre 2015, le Conseil municipal a rendu un avis favorable au projet de SDCI comportant notamment la création de la nouvelle communauté de communes indiquée ci-dessus.



Aux termes de trois nouvelles étapes, au cours desquelles le conseil municipal devra se prononcer définitivement sur la décision du Préfet, et au vu des résultats constatés, corrigés le cas échéant par la mise en œuvre des outils juridiques prévus par la loi, les arrêtés de fusion, de modification de périmètre ou de dissolution seront pris avant le 31 décembre 2016 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Au vu des avis des communes, la nouvelle communauté dont sera membre la Commune de Morlanne à compter du 1^{er} janvier 2017 est celle correspondant à la proposition du Préfet.

Morlanne et intercommunalité (... suite)



[... suite]

Le territoire s'organisera alors autour des polarités issues du SCOT du Grand Pau :

- Polarité majeure périurbaine : Serres-Castet et structuration en complémentarité avec Sauvagnon et Montardon
- Polarités majeures rurales : Arzacq-Arraziguet et Garlin
- Polarités intermédiaires rurales : Mazerolles, Morlanne, Sévignacq et Thèze

Le siège de la nouvelle communauté de communes sera établi à Serres-Castet.

Sans attendre, un comité de pilotage a été constitué dès le mois d'août dernier entre les trois communautés de communes appelées à fusionner, dont est membre M. Philippe Laborde-Rayna, Maire, Vice-président de la Communauté de Communes du Canton d'Arzacq.

Un cabinet d'avocats associé à un cabinet d'expertise financière a été retenu par les trois communautés pour les accompagner dans les démarches de la fusion.

Des groupes de travail ont été constitués et appelés à travailler à la fusion durant toute l'année 2016 et au-delà. Monsieur le Maire, Philippe Laborde-Rayna, vice-président de la Communauté de Communes du Canton d'Arzacq, représente celle-ci dans les groupes de travail administration générale-finances et urbanisme. Madame Maryse Guézou, 1^{ère} adjointe au maire et vice-présidente de la communauté, représente celle-ci dans le groupe de travail petite enfance.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI):

un document d'urbanisme qui préfigure la nouvelle communauté de communes

Depuis la promulgation de la loi ALUR fin mars 2014, en vertu de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes sont désormais compétentes en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Il s'agit bien d'une compétence obligatoire exercée par l'échelon intercommunal.

Les communautés de communes qui n'étaient pas initialement compétentes en la matière, à l'instar de la Communauté de Communes du Canton d'Arzacq, le deviennent à échéance de 3 ans après la promulgation de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017, sauf si les communes membres s'y opposent, selon des règles de majorité spécifique, au plus 3 mois avant l'échéance ci-avant mentionnée.

A l'inverse, elles peuvent anticiper le transfert de compétence si leurs communes membres le décident à la majorité qualifiée.



Considérant que le PLUI est l'outil le plus pertinent à la définition d'une stratégie territoriale réfléchie à une échelle cohérente au bénéfice de chacune des communes, débouchant sur un projet global d'aménagement de territoire au service des habitants, intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales, une très large majorité de communes s'est prononcée en faveur



[... suite]

du transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes du Canton d'Arzacq. Le Préfet a acté le transfert de compétence par arrêté du 5 décembre 2015.

En ce qui concerne la Commune de Morlanne, la carte communale, document d'urbanisme adopté par le Conseil municipal et approuvé par arrêté préfectoral du 23 septembre 2013, continuera de s'appliquer jusqu'à l'adoption du PLUI au plus tard le 31 décembre 2019, voire plus tôt, si le PLUI est adopté avant cette date.

La gouvernance de l'élaboration du PLUI

La collaboration menée avec l'ensemble des communes de la Communauté de communes pour l'élaboration s'articule autour des instances suivantes :

Le comité de pilotage du PLUI

Le comité de pilotage du PLUI est constitué de l'ensemble des maires de la Communauté de communes.

Le comité de travail

Le comité de travail constitue la cheville ouvrière du dispositif.

Il compte en son sein 2 élus titulaires et 1 suppléant par commune, choisis par leur conseil municipal. Il est présidé par le Président de la Communauté de communes (M. Bernard Dupont) et par le Vice-président en charge de l'urbanisme de la Communauté de communes (M. Philippe Laborde-Rayna). Sur certaines thématiques intégrant une dimension sectorielle, le comité de travail est scindé en trois groupes de travail sectoriels. Chaque secteur est défini autour de l'une des polarités du territoire telles que définies par le SCOT du Grand Pau : Arzacq-Arraziguat, Mazerolles et Morlanne.

Le groupe de suivi

Le groupe de suivi est une émanation du groupe de travail. Volontairement réduit, il est composé du Président de la Communauté de communes, du Vice-président en charge de l'urbanisme et d'un représentant de chacun des 3 groupes sectoriels.

La prise de compétence du PLUI par la Communauté de Communes du Canton d'Arzacq préfigure la nouvelle communauté de communes, car la Communauté de Communes des Luys en Béarn a effectué la même démarche et adopté la même gouvernance. Celle de Garlin est en réflexion.

A partir du 1^{er} janvier 2017, c'est la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes d'Arzacq, Garlin, Luys en Béarn et de l'intégration des communes de Caubios-Loos et Momas, qui poursuivra la démarche enclenchée par les communautés de communes devant fusionner.

Au final, c'est un document d'urbanisme regroupant jusqu'à 66 communes, qui s'appliquera au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Autour des Enfants



La crèche «Los Réiots»

Pour sa sixième année de fonctionnement, la maison de l'enfance Los Réiots à Morlanne accueille 19 enfants (19 familles). Une place reste cependant disponible le mercredi après-midi pour un enfant de plus de 2 ans.

L'équipe, composée de 6 professionnelles* de la petite enfance, travaille cette année sur quatre thèmes pour animer le quotidien des enfants, à savoir :

- La campagne (potager jardin crèche, etc.)
- La couleur orange (travaux manuels, soupe potiron, etc.)
- Dans l'aquarium (jeux d'eau, aquarium « accueil d'un poisson rouge », etc.)
- La fête (décorations, chants, etc.)

Des ateliers avec le Relais d'Assistants Maternelles Agathe et la Bibliothèque leur sont également proposés régulièrement.

Préinscription dès à présent pour la rentrée 2016 au 05 59 77 82 05.



* Aude Marquehosse (Directrice EJE, actuellement en congé maternité), Céline Galopin (EJE, assurant la continuité de direction pendant l'arrêt de Aude Marquehosse), Katia Baron (Auxiliaire puéricultrice), Virginie Clément (Auxiliaire Puéricultrice, actuellement en congé parental remplacée par Emmanuelle Ubirgo), Marie Cazenave et Marielle Passicos (Animatrices).

Affaires scolaires

L'équipement numérique des écoles de Morlanne et Casteide-Candau s'est poursuivi en 2015 par l'acquisition d'une classe informatique mobile (ensemble de micro-ordinateurs portables) pour l'école de Morlanne. Cet équipement fait partie des recommandations de l'Education Nationale dans le cadre du développement des usages du numérique à l'école et du dispositif ENT ALIENOR. La communauté enseignante avait par ailleurs émis le souhait de cet équipement qui, par son caractère mobile, bénéficiera à chacune des classes de l'école de Morlanne.

Ce matériel complète le parc informatique des deux écoles, qui comprend notamment des tableaux numériques pour les trois classes de l'élémentaire.

Durant l'été 2016, il sera procédé à la mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école de Morlanne, aux personnes à mobilité réduite. La création de locaux techniques pour les agents d'entretien complètera ces aménagements.

Autour des enfants (... suite)



Des fruits à la récré

L'opération « Un fruit pour la récré » a été reconduite pour l'année scolaire 2015-2016 dans les écoles de Morlanne et Casteide-Candau. Ce programme subventionné par l'Union Européenne vise à faire découvrir aux enfants les fruits et légumes de saison issus de productions locales.

Une équipe de bénévoles provenant des cinq communes du regroupement scolaire assure, à raison d'une fois par semaine, la distribution et la préparation de fruits et légumes frais ou transformés (salades de fruits, potages, etc.). Cette distribution se déroule tous les mardis durant le Temps d'Activités Périscolaires, avec l'aide des agents du Syndicat des écoles.

Un grand merci aux bénévoles qui donnent de leur temps pour permettre aux enfants de (re)découvrir certains aliments dans un cadre récréatif et ludique.



Vie au village et services



Des services, des commerces, une économie locale



Sabine Kornaga, agent communal, vous accueille à l'agence postale (*basée dans les locaux de l'Office de Tourisme à l'entrée du château*),

**du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 17h,
et le samedi de 10h à 12h.**

Isabelle Lalère vient la remplacer occasionnellement lors de ses congés ou formations.

Deux boîtes aux lettres sont à votre disposition dans le bourg :

- Face à l'église, sous le porche : levée du courrier du lundi au samedi à 9h.
- À côté de l'office du Tourisme : levée du courrier du lundi au samedi à 11h.

Remarque : Le courrier du samedi est levé par le facteur, mais ne part que le lundi.

Rappel des services de votre Agence Postale communale

- Achat de timbres, enveloppes prêt-à-poster, colis, services de réexpédition ou de garde de courrier
- Retrait de vos lettres recommandées et colis (*hors Poste Restante, valeur Déclarée et Chronopost*),
- Dépôt de vos lettres et colis (*sauf valeurs déclarées, Chronopost*),
- Opérations financières de dépannage (*réservé aux clients de La Banque Postale*) : retrait et

versement d'espèces (*maximum 350 € sur une période de 7 jours*), mandat cash.

- Une borne numérique est mise à votre disposition gratuitement. Vous pouvez accéder aux services de la Poste, la Banque Postale et la Poste Mobile, ainsi qu'aux services publics suivants : Mairie, Informations locales, Service Public, Sécurité Sociale, Allocations Familiales, Pôle Emploi, Légifrance, Amendes, Cadastre.



Pour toutes informations : 05 59 68 20 83
(Agence postale de Morlanne).

Fréquentation sur l'année 2015 (nb de visites)

Mois	Matin	Après-midi	Tél.	Total mensuel
Janvier	64	43	0	107
Février	67	55	0	122
Mars	54	57	0	111
Avril	61	60	0	121
Mai	53	53	0	106
Juin	68	67	4	139
Juillet	76	48	2	126
Août	80	57	0	137
Septembre	86	73	2	161
Octobre	72	76	4	152
Novembre	63	65	1	129
Décembre	87	70	2	159
TOTAL	831	724	15	1570

Vie au village et services (... suite)



Le lutrin gourmand

Le lutrin gourmand a ouvert ses portes le 14 juillet dernier et trouve petit à petit sa place dans notre village.



Vous avez tous reçu récemment dans vos boîtes aux lettres la présentation de ce qui y est proposé et il n'est pas utile d'y revenir mais comme souhaité on y crée du lien social en se régalant.

Grâce à une amplitude d'ouverture large, lorsque la demande le justifie, il commence à accueillir des groupes désireux de retrouver dans un cadre chaleureux pour y mener leurs activités autour d'un thé ou d'un petit en cas (cours de langues, ateliers créatifs, réunions d'associations, jeux de société, etc.)

Dans quelques jours un espace librairie/salon de lecture ouvrira à l'étage et des conférences ou des rencontres avec des auteurs y seront organisées. Lancement le 26 décembre avec conférence et concert de musique de chambre.

Si vous souhaitez être informés des animations n'hésitez pas à en faire la demande par mail à l'adresse suivante : lelutringourmand@orange.fr »

Déménagement de la brasserie Taulèr

Près de 2 ans après son ouverture dans la carrère du château, la Brasserie Taulèr prend ses valises pour s'installer à Arzacq au 18 rue des écoles, juste en face du collège. Un tournant qui permettra à Emmanuel Heibl d'augmenter son activité dans des locaux plus grands. Vous pourrez cependant retrouver ses bières sur le marché de Morlanne, le jeudi de 16h à 19h.

Contact : 06 82 96 19 21 - brasserie-tauler@orange.fr



Les autres Bonnes Adresses

*** Ferme Auberge ***

Installé depuis 25 ans au 33 Carrère du Château, la Ferme Auberge est la continuité de l'exploitation agricole de Cécile et Stéphane Grandguillot où sont élevés ovins viande et canards gras.

Ils élaborent leurs menus sur la base de ces produits.

Du mercredi au dimanche midi de préférence sur réservation au 05 59 81 61 28.

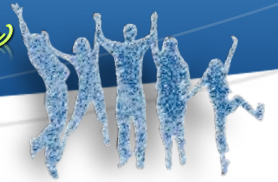
www.alaferme64.com
<http://facebook.com/pages/ferme-auberge-de-morlanne-64>

*** Cap E Tot ***

Restaurant gastronomique installé au 10 carrère du château. Des plats mitonnés avec des produits sélectionnés avec soin par David Ducassou pour le bonheur des papilles mais aussi des yeux.

Du mercredi au dimanche midi sur réservation au 05 59 81 62 68.

Vie au village et services (... suite)



La Bougeotte en mouvement ...

La maison sise au 8 carrère du château accueille depuis deux ans Les P'tits Bérêts, maison d'édition pour enfants fondée par Caroline Pérot et le Poil à gratter, une association de pratique musicale. La troisième structure locatrice, Sportoudou, a déménagé fin novembre 2015.

La maison d'édition continue à produire des ouvrages pour les jeunes lecteurs de 3 à 12 ans, dont le dernier en date Symphonie Café, écrit par une Morlannaise, Gaëlle Perret. Les P'tits Bérêts accueillent également des scolaires de tout le département et des Landes afin de leur expliquer la chaîne du livre, de l'auteur au lecteur en passant par l'éditeur et l'imprimeur.

La boutique (livres enfants, livres adultes de maisons d'édition locales, création d'artistes) est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h 30 et les mardis et jeudis de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h (sauf déplacement).

Rens. : www.lesptitsberets.fr ou 05 59 05 45 06.



Zoom sur ...



Pour une première année de présence à Morlanne, Le Poil à gratter des jardins de musiques a bonne mine !

En proposant des cours d'instrument (piano, guitare, violon, saxophone et clarinette), en individuel ou atelier collectif, ainsi qu'un atelier hebdo d'éveil musical, une quarantaine d'élèves de tous âges sont venus pratiquer la musique chaque semaine.

Cette année se greffe en plus un atelier batucada (percussions sud américaines) auquel participe une petite dizaine de personnes. L'idée est de pouvoir se produire comme le ferait une chorale ou une harmonie.

Venez vous y essayer si cela vous picote les doigts ... de 7 à 77 ans, c'est tous le premiers samedi du mois !

Enfin, les ateliers du Poils à gratter, actuellement en cohabitation avec les P'tits Bérêts, sont amenés à quitter le lieu à la fin de l'année ! Ils recherchent donc un local de 30 à 40 m² (2 pièces), préférentiellement sur Morlanne, à louer et pourquoi pas même à rafraichir. Avis donc aux intéressés !

Écohabitat partagé

Cette idée a germé dans la tête d'un couple résidant à Morlanne de mener un projet de construction d'écohabitat partagé. Une vraie philosophie de vie que vous avez peut-être envie de découvrir ou dans laquelle vous aimeriez vous engager.

Contactez alors Myriam et Paul au 05 59 81 67 90.



Autour du social

Du soleil dans le cœur des aînés

Le personnel de l'Unité Soleil de Morlanne propose des accompagnements Snoezelen pouvant s'adresser à chacun des résidents. Ces accompagnements « sensation-nels » (*basés sur les sens*) offrent plaisir, détente, communication adaptée à chacun, et sont devenus une philosophie de vie au sein de la structure.



Des activités quotidiennes sont proposées selon les envies et les capacités des résidents, tout cela dans la bonne humeur : gym douce une fois par semaine, *espérquère** avec l'Unité Soleil de Malaussanne, confection de carrés de laine tricotés pour la réalisation de couvertures destinées aux Restos du Cœur, etc.

Lors des fêtes du village, la traditionnelle course de vélos des enfants a été reconduite, à la fin de laquelle quelques élus volontaires ont participé avec bonne humeur, pour un moment de détente bien mérité ! La remise des médailles aux enfants par des résidents de l'Unité Soleil de Morlanne s'est terminée autour d'un goûter très convivial.

**espérquère : tradition régionale consistant à se retrouver autour d'une table pour dépouiller les épis de maïs de leur enveloppe après la récolte.*



Dissolution du CCAS

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit désormais la possibilité pour les communes de moins de 1 500 habitants, de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) jusqu'alors obligatoire dans chaque commune.

Le CCAS est un établissement public rattaché à la Commune, administré par un conseil d'administration, présidé par le Maire ou son représentant, adoptant chaque année un budget.

Cette possibilité de dissoudre le CCAS est issue de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République dite loi NOTRE, dans un objectif de simplification administrative.

Partant du fait que les missions d'actions sociales (secours pécuniaires par exemple), sont déjà exercées depuis quelques années par le Centre Intercommunal d'Action Sociale créé par la communauté de communes, par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'action principale menée par le CCAS étant chaque année le Noël des personnes âgées, celle-ci sera dorénavant conduite directement par la Commune.



Des Morlannais au grand cœur !

Cette année encore la générosité des uns et des autres a permis d'une part au Téléthon de recueillir le 6 décembre dernier, 1330 euros pour la recherche médicale. Un moment fort agréable, où grands et petits se sont rassemblés pour une marche éclairée de lampions autour de lectures, de chants et musique de cuivre.



D'autre part, vous vous êtes aussi mobilisés, les 27 et 28 novembre, pour l'apport volontaire de denrées pour la Banque alimentaire à hauteur de 136kg. Ces dons pourront bénéficier aux familles les plus démunies. Elles vous en remercient !

Par ailleurs, le Conseil municipal a pris l'initiative de verser une aide de 500 € dans le cadre de l'appel aux dons lancés par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes suite au déluge meurtrier qui a frappé ce département début octobre. Par lettre du 1^{er} décembre 2015, les maires des 28 communes concernées ont tenu à remercier très sincèrement la Commune de Morlanne de sa générosité. Ceux-ci sont reconnaissants de ce soutien efficace dans les moments délicats qu'ils traversent où l'expression de cette solidarité est aussi un réconfort.



Les pages des Associations de Morlanne & Co.

La petite dernière : Terramair



Une nouvelle association « Nature et bien être » vient de voir le jour à Morlanne ! Baptisée Terramair*, elle propose des actions pour tous de sensibilisation et de découverte autour de la nature et du bien être.

Voici quelques exemples d'activités existantes ou à venir :

Enfants : animation nature, sous forme de « club nature » pendant l'année scolaire et sous forme de stages pendant les vacances scolaires - Animations d'éveil et corporel.

Famille : massage bébé (apprendre aux parents à masser leur bébé), massage école et ateliers parents enfants.

Adultes : marche nordique

Seniors : ateliers mémoire, de prévention des chutes, de nutrition pour les publics seniors en partenariat avec l'ASEPT (*Association Santé Education et Prévention sur les Territoires*)

Pour tous : chantiers de restauration de sites, valorisation et transmission de savoir-faire traditionnels, participation à l'entretien des paysages - Randonnées thématiques - Projets collectifs et solidaires autour du jardinage et du partage de compétences.

Le club nature est animé par Jeanne Watier, les animations sportives, les initiations au massage et les ateliers mémoire et prévention des chutes sont proposés par Sandie Roussanne-Pinna.

Une réunion d'information et de présentation aura lieu début 2016 au Lutrin Gourmand.

Pour en savoir plus et être informé : terramair64@yahoo.com

Composition du bureau : Présidente Myriam Sipan – Trésorière : Emilie Commarieu – Secrétaire et co-secrétaire : Gaëlle Perret & Amandine Burgy.

*« signifie « terre mère » en béarnais, à prononcer « tèrramaï »

Contacter les Associations

Culture

- ♦ Chorale Crescendo : 06 89 03 93 13
- ♦ Morlanne Toursime et Culture
lelutringourmand@orange.fr
- ♦ Office du Tourisme : 05 59 81 42 66
ot.soubestre@wanadoo.fr
- ♦ Armopipo : 05 59 04 59 40

Sport

- ♦ Entente Poms Morlanne (*Basket*)
06 35 25 99 31-entente.pm@gmail.com
- ♦ Les Affutés du Soubestre (*Cyclisme*)
lesaffutesdusoubestre@gmail.fr
- ♦ Morlanne Sport et Loisirs (*Pala*)
06 07 63 07 24
- ♦ Société de chasse « La Perdrix »
06 82 47 71 31

Evènements festifs

- ♦ Comité des Fêtes : 06 37 33 10 99
- ♦ Morlanne sur la Place (*Marché rural*) : 06 84 08 05 47
morlannesurlaplace@yahoo.fr

Autres

- ♦ Amicale des Anciens Combattants
- ♦ Les Rases Moquettes (*Association des Parents d'élèves*) : 06 80 82 12 31
- ♦ Terramair (*Nature et bien-être*) :
terramair64@yahoo.com



Entente Poms Morlanne : des équipes qui ont la pêche !

L'Entente Poms Morlanne compte cette saison 8 équipes, dont 5 en entente avec le Basket Club Arthésien : école de basket, poussins, poussines, minimes garçons, cadettes, seniors filles, seniors garçons, équipe loisir.

Les résultats fluctuent d'une catégorie à l'autre mais la motivation et le plaisir sont toujours présents. Et c'est avec enthousiasme que les 50 licenciés rechaussent les baskets tous les weekends ! N'hésitez pas à aller les encourager et faire ainsi vivre le club. Vous trouverez toute l'actualité, les matchs à venir, les résultats, les manifestations sur la page Facebook "Entente Poms Morlanne".



La Pala

Co-présidée par Roger Saint-Amans et Jean-Pierre Dutournier, l'association Morlanne Sport et Loisirs propose des séances de pala plusieurs soirs par semaine à la salle polyvalente.

Denis Rodriguez et Pierre Simiakos encadrent l'école de pelote pour les jeunes le mardi soir pour les 10-14 ans et le jeudi soir pour les moins de 10 ans (19h-20h).



Les entraînements adultes ont lieu les lundis, mercredis et vendredis à partir de 17h.

Le tournoi de pelote 2015 s'est déroulé de fin mars à mi-juin avec 3-4 matchs par soir. Une centaine d'équipes se sont confrontées dans leur série respective. Deux équipes morlannaises se sont imposées en finale (*programmée le samedi 20 juin*) : en 2^e série par JP Dutournier et son binôme et en 4^e série (*bras cassés*), par Noëlle Dubourdieu et son binôme. Bravo à eux ! Un repas a clôturé cette journée où le rendez-vous a été donné pour l'année 2016.

Les Quillous

Certainement avez-vous déjà vu les lumières du Capetot allumées en dehors de ces jours d'ouverture habituels, tel le lundi de 17h30 à 19h30. Mais que se passe-t-il dans les murs du Capetot en cette fin de journée ? Des « Bling ! » et des « Blong !! » résonnent de-ci de-là, accompagnés de voix enjouées... Vous l'aurez deviné, il s'agit du rendez-vous des joueurs de Quilles de 9 !

C'est grâce à David Ducassou et à son envie de faire revivre le quiller de la maison Pédebosq, au 10 carrère du château, que ces entraînements ont lieu chaque semaine depuis 7 ans.

Au départ, ils n'étaient qu'une poignée de copains à se retrouver sur le plantier⁽¹⁾ morlannais : 7 retraités, dont 6 n'avaient encore jamais visé le plomb⁽²⁾.

Ils font partie du Club des « Quillous du Luys de Béarn » basé à Poms, qui compte aujourd'hui 25 adhérents, de 35 à 80 ans, dont une femme, Aurélie Ducassou.

Ils se retrouvent pour partager la passion de ce sport typiquement béarnais, jeu d'adresse et de souplesse, mais aussi et surtout pour passer du bon temps ensemble dans une ambiance conviviale.

Pour les plus motivés, il y a 3 entraînements par semaine sur 3 quillers différents : celui de Morlanne, celui de Poms chez l'actuel président du Club, Roger Lecomte, et celui de Casteide-Candau chez Gaétan Russo.

Vie au village et services (... suite)



[... suite]

Ce dernier a par ailleurs accueilli les élèves de l'école sur le temps d'activité périscolaire (2 séances de 45min pendant 8 semaines) pour une découverte et mis en pratique en extérieur. Qui sait peut être que certain d'entre eux prendront la relève et deviendront champion de France comme Jean-Pierre Dutournier ⁽³⁾ !

Et pourquoi pas venir, vous aussi, vous y essayer !

⁽¹⁾ Terrain du jeu de quilles composé d'un sol en terre battue sur lequel sont disposées 9 quilles de 96cm, taillées dans du hêtre, distantes les unes des autres de 2 m 15.

⁽²⁾ Quille que l'on vise avec la boule lorsqu'on exécute une figure. La boule tournée dans du noyer, mesure 26 cm de diamètre pour un poids d'environ 6 kg.

⁽³⁾ sacré champion de France en 2^e catégorie à Monein, le 13 juin 2015.



Morlanne sur la Place : 10 ans déjà...

Cette année, l'association a soufflé ses 10 bougies ! Son équipe a donc mis les bouchées doubles pour vous proposer une programmation 2015 riche et éclectique.

Elle a débuté sa saison avec ses marchés festifs des 31 mai et 5 juillet, où les groupes de musique des Poupées Gonflées puis Deldongo Trio (jazz) sont venus se produire. Mais surtout ses bénévoles se sont surpassés pour vous concocter un porcelet cuit au four à pain. Une expérience à renouveler car le résultat était succulent !

Depuis 3 ans maintenant, l'association propose également une soirée musicale autour de son marché hebdomadaire, la veille des fêtes de la Saint-Laurent organisé par le Comité des fêtes. Une ambiance inégalable comme toujours !

Seul bémol cette année, le FestiNocturne de septembre, où les visiteurs ont été moins nombreux sous le chapiteau (250 entrées au lieu des 500 enregistrées les précédentes éditions).

La petite note positive fut notre partenariat avec l'association « Du Bruit sous les Arcades » pour la préparation du repas. Mais pour finir la saison, l'association n'a pas baissé les bras et a organisé le premier rendez-vous conte à Morlanne, le 11 novembre dernier, intitulé « Contes et Art de la Parole ». Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien de la Commune, de la communauté des communes du canton d'Arzacq, du conseil Départemental 64, mais aussi grâce à l'aide de Julie Garcès, Yvonne Dutournier et grâce à la motivation d'une équipe soudée ! Ce fut un très bel après-midi, rempli de féerie que sont venus partager près de 200 rêveurs !

N'hésitez plus et venez nous rejoindre ! L'Assemblée générale se tiendra le jeudi 10 février à 19h15 à la salle Lacoste.

Contact : morlannesurlaplace@yahoo.fr - 06 48 73 29 60
- <http://www.morlannesurlaplace.info>





Tourisme

Office de Tourisme Intercommunal Arzacq-

Les moments forts de l'office du tourisme furent marqués cette année par l'ouverture du site internet de l'office du Tourisme Arzacq-Morlanne (<http://www.tourisme-arzacq-morlanne.com>), par la mise en circulation de la carte touristique qui rencontre un beau succès mais aussi le 9 décembre, par la venue de France Bleu Béarn qui diffusera à l'antenne prochainement son reportage sur le village de Morlanne, durant toute une semaine. Sans oublier le marché fermier d'Arzacq qui s'est tenu le 11 septembre : un moment agréable mais qui n'a malheureusement pas accueilli autant de visiteurs que souhaité. Pour 2016, les projets sont nombreux avec notamment le développement des animations pédagogiques et ludiques pour les scolaires et la création d'un Guide Accueil qui viendra compléter la communication sur notre territoire.



Le château métamorphosé !

Après deux ans et demi de travaux, le personnel du château a pu réinvestir les lieux début juillet et recevoir le public dans un accueil flambant neuf !

Après les fouilles archéologiques effectuées en juin dans la cour intérieure, nous avons la certitude maintenant qu'il y a bien un château sous le château ! La pose circulaire des nouveaux pavés matérialise la circonférence de la tour du château primitif datant du 13^e siècle.

Durant la saison 2015, le château a accueilli plus de 11600 visiteurs. Plusieurs animations ont été programmées tels que l'incontournable Chocoline, mais aussi du théâtre (*Espèces menacées de la Scène Arthézienne*), des

concerts (*Mayo Canta, Didier Datcharry Trio, Hardidets de Maserolas*) et du cinéma. Des ateliers de poterie ont également été proposés cet été en partenariat avec l'atelier de Bouillon Garos et un après-midi Contes a été organisé le 11 novembre par l'association Morlanne sur la Place pour clôturer la saison.

Sans oublier le spectacle pyrotechnique du 9 août sur le thème de la chasse avec en prélude les cors de chasse de Gelos. Un spectacle en son et lumière à vous couper le souffle !

En décembre, une petite nouveauté s'est concrétisée : un arbre de Noël a été préparé dans une salle du château pour le personnel d'une entreprise de Pau comptant une quarantaine de convives.

Enfin, courant 2016, l'espace muséographique sur la thématique « La Vie de Château » ouvrira ses portes au public dans ce lieu emblématique. Les visiteurs pourront, le temps d'une visite, se prendre pour des châtelains !





Etat civil 2015



Naissances

- ♦ Romy, Charlie PINNA, le 26 janvier 2015
- ♦ Lili GOARDERES, le 8 mars 2015
- ♦ Nathan, Gilbert LOPEZ, le 13 mai 2015
- ♦ Soline LAPORTE, le 14 juin 2015
- ♦ Nathan, Nolan PHELIPON, le 18 juin 2015
- ♦ Gabin, Philippe ROCHAS, le 3 novembre 2015



Mariages

- ♦ Denis DUCASSOU et Emmanuelle GRANDSERRE
- ♦ Fabrice LAGAHE et Myriam TORRALBA
- ♦ Christian LOCQUET et Anne-Séverine PUYAU
- ♦ Patrick BROSSE et Catherine BASILE



Décès

- ♦ Daniel COSTEDOAT
- ♦ Raymonde LAPORTE veuve PINOGES
- ♦ Christian LOCQUET
- ♦ René VITEL



Bibliothèques intercommunales

Dans le cadre de ses animations culturelles, le réseau des bibliothèques intercommunales a proposé au cours de l'année 2015 plusieurs rendez-vous gratuits au sein de la maison Belluix. Une initiation au langage cinématographique en partenariat avec l'université de Pau a été proposée sous forme de cinq séances de 2 heures environ, courant mai et juin. Les participants ont pu ainsi saisir toute la magie du cinéma de Chaplin, Hitchcock, Truffaut, et bien d'autres encore.

Au mois de mai également, la conteuse Ludvine Hénocq a présenté son spectacle « Le Moulin à histoires », conte interactif rempli de féerie qui a réuni grands et petits.

Enfin depuis le mois d'octobre, des ateliers intitulés « Découvreurs de Livres » sont animés par Marysia Bienvenu, bénévole à la bibliothèque. Jusqu'en juin prochain, les enfants sont invités à venir écouter des contes chaque 2^e mercredi à 17 heures pour les 4-7ans et chaque 2^e samedi à 11 heures pour les 8-10ans (2^e étage de la maison Belluix). Profitez-en !



Rappel : prêts à la médiathèque de Morlanne
Adhésion annuelle de 5 €, gratuite pour les enfants.
Cette adhésion donne accès au prêt pour une durée de 1 mois à : 4 livres, 2 CD audio, 2 revues.

Nouveaux horaires

mar. 14h-18h / mer. 9h-12h 14h-18h / jeu. 15h-19h
ven. 16h-18h / sam. 9h30-12h

Clin d'œil !

NOS AMOUREUX DES ABEILLES EN ACTION RUE DES ARÈNES ...
Tome 1 : La cueillette d'un essaim

Un beau matin de mai, un appel téléphonique interpelle notre amoureux des abeilles ...



Quelques instant plus tard, accompagné de notre bon chevréroapiculturophile, le voici à pieds d'œuvre devant un gros figuier portant une drôle de grappe...



Avant de monter à la cime de l'arbre, il prit soin de préparer son enfumoir afin de calmer ces demoiselles et s'équipa de sa combinaison, comme le fit également son compère... (même équipé ainsi, vous continuerez de les reconnaître à la couleur de leur tenue ...)





Ancienne porte principale de l'Eglise Saint-Laurent, face Nord

Mairie

1, Carrère du château
64370 Morlanne

Tél : 05 59 81 61 23

Fax : 05 59 81 69 63

Courriel : mairie.morlanne@orange.fr